

## CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 5 juillet 2023 – 19h30

### PROCES-VERBAL 2023-04

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, Cécile HANNEMANN, Christian KLEIN, Chris STAB, Anita ZIEHL, JUNG Pascal, Herbert KREUTZMANN; SPECHT Christiane.

Conseillers absents excusés : KIFFER-BADEN Céline ; SCHEIDLER Jutta (pouvoir à SCHWALBACH Christian).

Secrétaire de séance : Anita ZIEHL.

.....

Le PV du conseil municipal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **DCM 2023-07-01 Emprunt pour l'acquisition du bâtiment du Crédit Mutuel**

Comme présenté dans le budget primitif, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 130 000 euros pour financer l'acquisition du bâtiment du Crédit Mutuel.

Le Crédit Agricole de Lorraine et le Crédit Mutuel du Pays de Bitche ont été sollicités.

Les taux proposés par le Crédit Mutuel du Pays de Bitche sont meilleurs.

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal (9 voix POUR et 1 ABSTENTION de Madame Anita ZIEHL étant membre du conseil de surveillance du Crédit Mutuel du Pays de Bitche) retient l'offre du Crédit Mutuel du Pays de Bitche pour un emprunt de 130 000 euros au taux de 4,20 % sur 12 ans, soit des mensualités trimestrielles de 3 461,82 euros. Les frais de dossiers s'élèvent à 150 euros.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant de ce prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat sur les bases précitées.

#### **DCM 2023-07-02 Reprise des contrats de location des logements au 107 rue Principale**

Les contrats des deux logements seront repris au nom de la commune suite à l'acquisition du bâtiment. Les formalités chez le notaire sont en cours.

Les deux contrats de location en-cours portent sur :

- Un logement de 39 m<sup>2</sup> avec un loyer (hors charges) de 330 euros ;
- Un logement de 84 m<sup>2</sup> avec un loyer (hors charges) de 430 euros.

**DCM 2023-07-03 Désignation de deux conseillers municipaux siégeant à la commission consultative communale de chasse**

Le maire siège d'office dans cette commission.

Suite aux élections de 2020, Monsieur Xavier DEMERLE et Madame Christiane SPECHT avaient été désignés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Xavier DEMERLE et Madame Christiane SPECHT pour siéger à la commission consultative communale de chasse.

**DCM 2023-07-04 Validation de la liste des propriétaires à consulter dans le cadre du renouvellement des baux de chasse 2024-2033**

Le Maire soumet la liste des propriétaires de parcelles situées sur le ban communal de Walschbronn qui seront consultés individuellement sur l'abandon ou non du produit de la chasse à la commune. Les courriers seront envoyés fin juillet/début août.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette liste.

**DCM 2023-07-05 Conditions de la location de la salle du tennis aux associations**

A l'instar de la location annuelle gratuite de la salle la Forge pour les associations de Walschbronn (hors charges), le Maire propose le même principe pour la salle du tennis. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

**DCM 2023-07-06 Renouvellement du contrat de location pour le Club de sport de Kröppen**

50 séances ont été effectuées par le club de sport de Kröppen lors du précédent contrat sur la période juin 2022-juin 2023 à 20 euros de l'heure.

Le club souhaiterait renouveler le contrat de location pour une année à partir du mois de juillet 2023 une fois par semaine les lundis de 19h à 20h.

Le contrat de location stipulera que les demandes de location de la salle la Forge dans le cadre d'un enterrement restent prioritaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

**DCM 2023-07-07 Modification de la délibération sur les travaux de jardinage et les bruits de voisinage**

Le Maire rappelle les règles énoncées dans la délibération du 4 juin 2004 :

« il est rappelé à tous les concitoyens que l'utilisation des tondeuses et des débroussailleuses est interdite les dimanches et jours fériés.

En semaine, les travaux seront autorisés de 8h à 12h et de 14h à 20h ».

Suite aux échanges et explications du Maire, les modifications suivantes sont adoptées à l'unanimité par le Conseil municipal :

« .....de 8h à 12h et de **13h** à 20h »

Sont concernées les tondeuses, débroussailleuses et autres machines type tronçonneuse occasionnant du bruit.

## Points divers

- Point sur le déneigement

Le Maire propose de se charger du déneigement avec l'ouvrier communal Roland avec son propre tracteur déjà équipé d'une lame.

Des renseignements seront pris pour voir la possibilité de mise en place d'une convention.

- Ancienne voiture des pompiers

L'ancienne voiture des pompiers date de 1986, le SDIS a récupéré le matériel à l'intérieur.

Le Maire propose que l'Amicale récupère la valeur du véhicule figurant à l'état de l'actif.

- Gestion des garnitures

Les garnitures appartenant à différentes associations sont actuellement stockées dans un local attenant à l'atelier communal suite aux travaux menés aux ateliers.

La gestion de ces garnitures étaient auparavant assurées par Monsieur Bertrand BURGUN, chef des pompiers.

Une réunion sera organisée par Christian KLEIN avec les associations pour échanger à ce sujet.

Fin de la réunion à 20h20.

Christian SCHWALBACH

Maire

Anita ZIEHL

Secrétaire de séance

Signatures des membres ayant assisté à la séance du conseil municipal du 5 JUILLET 2023 :